

La terrasse illégale de la Pizza Enio est toujours là !

(février 2009)

C'est un jugement bien paradoxal qu'a rendu le tribunal fin décembre. La Ville a gagné en appel mais le juge a accordé à la Pizza Enio un nouveau sursis : elle a jusqu'au 1^{er} mars pour démonter sa terrasse, construite il y a un an en toute illégalité. De plus, le juge a décidé de réduire l'amende, qui est passée de 21 000 euros à 4 100 euros.

Pourquoi une telle indulgence ? Vivement le mois de mars, en espérant que ce restaurateur, qui semble avoir beaucoup de relations, sera obligé, cette fois, de respecter la réglementation.